

MAIRIE  
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15  
Présents..... 14  
Votants..... 15  
Procurations..... 1

Date de la convocation : 20/11/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 24 novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

**PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGIERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

**PROCURATIONS** : Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE** : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SEANCE N° 10****DELIBERATION N° 10**
**DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL  
DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la mise en place des nouveaux statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Grands Causses, il y a lieu d'élire à bulletin secret un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Comité syndical.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats pour le poste de délégué titulaire.

Après avoir enregistré la candidature de Monsieur Didier VIDAL pour le poste de délégué titulaire, chaque conseiller procède au vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire procède au dépouillement.

Monsieur Didier VIDAL a obtenu 14 voix pour.

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des candidats pour le poste de délégué suppléant.

Après avoir enregistré la candidature de Monsieur Daniel VIALA pour le poste de délégué suppléant, chaque conseiller procède au vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire procède au dépouillement.

Monsieur Daniel VIALA a obtenu 14 voix pour.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **DE DÉSIGNER** comme délégué titulaire au sein du Comité syndical du Parc Naturel Régional des Grands Causses : Didier VIDAL Le Viala 12230 SAINT JEAN DU BRUEL
- **DE DÉSIGNER** comme délégué suppléant au sein du Comité syndical du Parc Naturel Régional des Grands Causses : Daniel VIALA Lotissement le pas du cayla 12230 SAINT JEAN DU BRUEL

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire  
Claude VIDAL  
Acte dématérialisé*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ..... 27 NOV. 2023
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le ..... 28 NOV. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond-IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

012-211202312-20231124-20232411\_10-DE

Reçu le 27/11/2023

